

Modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat général et technologique (à partir de la session 2024)

***Lycée international de Ferney-Voltaire
mars 2022***

Les coefficients au Bac général et technologique

**5 EPREUVES
PONCTUELLES
= 60 % de la note
finale**

**Le contrôle continu
(1ere et Term)
= 40% de la note**

Base de calcul: moyenne des moyennes annuelles inscrites dans le LSL.

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1	16		16	16		16
Enseignement de spécialité 2	16		16	16		16
Grand oral	10		10	14		14
			60			60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive	6		6	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			40
Tous enseignements obligatoires			100			100

Nouveau poids des enseignements optionnels

Les options sont des matières à part entière :

elles entrent dans le calcul de la moyenne même si cela conduit à une baisse de celle-ci (coefficient 2 par année et par option).

Le Baccalauréat Français International - BFI

Session 2024

Le calcul est effectué selon les mêmes modalités que les autres candidats hormis dans les cas suivants :

*** Evaluation spécifique portant sur l'approfondissement culturel et linguistique** : écrit + oral (coefficient 20) ; se substitue à la moyenne de LVA dans le contrôle continu

*** Evaluation spécifique en histoire-géographie** : écrit + oral (coefficient 20) ; se substitue à la moyenne d'histoire-géographie dans le contrôle continu

*** Evaluation spécifique sur l'enseignement de connaissance du monde** : oral (coefficient 20)

Conservation de notes en cas de redoublement en Tle

- Conservation possible du bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux **épreuves terminales** du premier groupe ou aux **évaluations ponctuelles** (spécialités).
- Les notes de contrôle continu de la classe de terminale ne peuvent pas être conservées : les notes retenues sont celles obtenues en classe de terminale en tant que redoublants.
- Les notes de contrôle continu de la classe de première sont conservées pendant une année maximum.

Quelques exemples, pour la session 2024 :

- Candidat au bac (général ou technologique) sans option : 100 coefficients
 - 40 coefficients pour le contrôle continu (notes acquises au cours des deux années)
 - 60 coefficients pour les épreuves terminales
- Candidat au bac général avec option LV3 suivie en 1re et Tle, et option maths complémentaires suivie en Tle : 106 coefficients
 - 46 coefficients pour le contrôle continu (notes acquises au cours des deux années)
 - 60 coefficients pour les épreuves terminales
- Candidat au bac français international (BFI) sans option : 148 coefficients
 - 88 coefficients pour le contrôle continu (notes acquises au cours des deux années, dont 60 pour les évaluations spécifiques de section internationale)
 - 60 coefficients pour les épreuves terminales

Et pour ParcoursSup

Prise en compte de :

- moyennes et appréciations des bulletins des 2 semestres de Première (toutes les matières)
- moyennes et appréciations des bulletins des 2 premiers trimestres de Terminale (toutes les matières)
- notes obtenues au bac aux épreuves de français (écrit et oral)
- notes obtenues au bac aux épreuves des 2 enseignements de spécialités de Terminale